



## **CNAP : Une rentrée sous le signe de l'insécurité et du malaise social**

La rentrée au Centre national des arts plastiques est des plus morose et malgré la période de congés d'été, de nombreux agents manifestent de nouveau des troubles psychiques et psychologiques.

Pour mémoire, dans un contexte de détérioration du climat social et des conditions de travail des agents<sup>1</sup>, qui faisait peser sur leur santé des risques graves et générait des troubles avérés, les représentants CHSCT du personnel, après avoir alerté la médecine du travail, ont décidé de recourir en urgence à une demande d'expertise habilitée. Lors de l'heure mensuelle d'information du 9 mai, près de 90% des présents (soit plus de la moitié des personnels du Cnap) a approuvé par un vote de confiance cette démarche. Lors du CHSCT du 12 mai, le recours à une mission d'« expertise pour risque grave » a été approuvé<sup>2</sup>. A la suite d'une consultation, un cabinet habilité a été missionné pour la mener.

### **Une situation anxiogène suscitée par une direction qui semble toujours naviguer à vue sans véritable projet pour l'établissement :**

- Une réorganisation confuse et incohérente basée sur une méthodologie qui demeure un simulacre de consultation et de co-construction, témoignant d'un management fortement hiérarchisé du haut vers le bas qui interdit toute possibilité de remontée contradictoire et constructive de la part des agents et de leurs encadrants sans crainte de représailles.
- Un organigramme-cible qui, depuis les révisions minimums obtenues par les personnels à la suite de la grève des 22 et 23 novembre 2021, n'est toujours pas satisfaisant.
- Toujours aucune réponse concrète à la surcharge de travail et au manque de personnel.
- Toujours aucun véritable plan d'accompagnement social, pourtant attendu depuis longtemps.
- Des créations et des disparitions de poste actées sans dialogue préalable, ni avec les instances, ni avec les services concernés.
- Le développement de certaines missions de l'établissement comme l'information aux professionnels repoussé à un horizon indéterminé.

---

<sup>1</sup> Voir nos communiqués de novembre 2021 [Réorganisation au CNAP : plus de la moitié des personnels votent la grève !](#) et [Réorganisation au CNAP : première victoire des personnels malgré les tentatives de passage en force de la direction](#)

<sup>2</sup> Voir notre communiqué de juin 2022 [Alerte à la souffrance au travail au Centre national des arts plastiques](#)

### **Une gestion des ressources humaines nébuleuse et dépourvue d'humanité :**

- Après 33 ans passés au sein du Cnap, dont 17 ans sous contrats précaires, un agent sollicitant une prolongation d'activité au vu de sa carrière incomplète se la voit refuser brutalement par la direction au tout dernier moment. Des négociations sont en cours.
- Des parutions de fiches de poste nivelées par le bas ou ne tenant pas compte des spécialités qui, de fait, remettent en cause les compétences acquises des agents en place sur des postes équivalents et compromettent leurs perspectives d'évolution de carrière.
- Des comptes-rendus d'entretiens professionnels de titulaires non transmis à la tutelle dans les délais requis.
- Des agents recrutés pour des missions ou des projets temporaires, non parvenus à leur terme, que l'on informe au tout dernier moment du renouvellement ou non de leur contrat.
- Un poste de chef de pôle laissé vacant depuis trois ans.

### **Une expertise pour risque grave vecteur de changement :**

La première phase de l'expertise s'est déroulée tout l'été à l'échelle de tous les services et pôles de l'établissement, sous la forme de 33 entretiens individuels de 2h et de 4 entretiens collectifs de 3h. Elle a permis à 44 agents, dont l'ensemble des encadrants, de s'exprimer librement et en toute confidentialité. Le rapport, très attendu par les personnels comme vecteur de changement, doit être remis au CHSCT au plus tard le 18 octobre. Une restitution orale à l'ensemble des agents sera également faite par le cabinet d'expertise.

**Nous rappelons que la direction du Cnap est pénalement responsable de la santé de ses personnels. Elle doit véritablement changer de méthode afin de faire cesser la souffrance au travail qui mine les agents et conduit l'établissement droit dans le mur !**

**Les représentants du personnel et le SGAC-CGT seront très vigilants sur la prise en compte des constats et l'application des préconisations du rapport d'expertise.**

Paris, le 12 septembre 2022